



Lettre de reclamation pour annulation de permis

Par moule, le 16/06/2009 à 13:45

Bonjour,

j ai reçu mon formulaire comme quoi j avais mon permis nul

je n ai pas eu de contravention par rapport a l alcool

c etait un deux exces de vitesse et des petites betises qui remonte jusqu en 2004

je voulais savoir quel type de lettre je pouvais faire pour reclamer

car j n ai pas reçu de decompte enfin c est a dire j n ai pas reçu de papier en me disant que je perdais tant de points aux infractions

sachant que la jai eu mon decompte d un seul sue ce formulaire 48 sinon j aurais fait un stage de sensibilisation

merci de m aider

Par Antoine ETCHEVERRY, le 16/06/2009 à 15:24

Bonjour,

Il ne s'agit pas d'une lettre de réclamation mais d'une requête devant le Tribunal administratif du lieu de votre domicile.

Vous devez expliquer que vous n'avez jamais été destinataire d'une quelconque information relative à la perte de point à chaque infraction relevée.

En revanche, je vous précise que la procédure est très longue (entre 18 et 36 mois) et qu'elle

n'est pas suspensive.

Cela signifie qu'en principe, vous n'avez pas le droit de conduire pendant toute la procédure.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com